

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUËS



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 11 décembre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 5 décembre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absentes excusées (ayant donné pouvoir) : Mme Karine BOPPE (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX)

Absents excusés : M. Alexandre MEZIERE, M. Dominique SERGENT, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mme Delphine BERNADAT

N° 14-7-19

Ecoles

Contrat d'association des écoles privées

Renouvellement du calcul du forfait

Rapport de Madame Anne-Catherine Derville,
Adjointe à la vie scolaire

Par délibération N°13-5-12 du 05/12/2012, vous avez fixé le montant du forfait accordé aux écoles privées dans le cadre de leur contrat d'association avec l'Etat à

- 1 062,72 € pour un enfant scolarisé en maternelle
- 498,40 € pour un enfant scolarisé en primaire

Il est proposé de reconduire ce montant.

Il est rappelé que cette dotation s'applique aux élèves domiciliés dans la commune.

L'avenant au protocole, applicable à compter de l'année scolaire 2014/2015, sera signé par Monsieur le Maire et les représentants de chaque école privée.

Travaux préparatoires
C.A. du 25 novembre 2014
Commission Générale du 2 décembre 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire